

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Maronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef: M. FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDUBERT et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE: 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ELECTIONS SÉNATORIALES

du 8 Janvier

CANDIDATS RÉPUBLICAINS RADICAUX
PARTISANS DE LA SUPPRESSION DU SÉNAT

Major LABORDÈRE

FAVIER

Ancien président du Comité
de la rue Grolée.

BENJAMIN RASPAIL

Ancien représentant du peuple

FOND

De Chaponost, ancien représentant
du Rhône

CANDIDATS ÉLUS DANS LA RÉUNION DES
DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX DU 2 JANVIER

G. VALLIER

Sénateur sortant

EDOUARD MILLAUD

Sénateur sortant

EMILE GUYOT

Député du Rhône

MUNIER

Adjoint au maire de Lyon
Conseiller municipal

PAS DE SÉNAT

Les délégués sénatoriaux se sont réunis au palais Saint-Pierre. Ils se sont donnés une peine inutile. M. le maire a dit que les séances les plus courtes étaient les meilleures, et après une motion incompréhensible de M. Andrieux, proposant de discuter une nouvelle liste il a levé la séance. Ceci a tout l'air d'une bouffonnerie, pourtant la chose est vraie.

A quel mobile ont obéi nos timorés? Ont-ils craint que la liste que nous publions soit acclamée dans cette réunion, c'est possible; beaucoup l'affirment. Du reste, cette séance si brusquement interrompue a été une surprise, le suffrage restreint n'a pas été sérieux. Il s'amendera peut-être aujourd'hui.

Il convient de préciser la décision prise dans le meeting de l'Alcazar. Le pays veut la suppression du Sénat; ses élus ont reçu la mission de porter ce vœu à la Chambre. Ses élus ayant à nommer des sénateurs choisissent des hommes partisans du maintien. Et sans discussion, sans protestation. Bien mieux, se déjouant et donnant un double démenti à une décision prise lors de la première réunion, et au programme signé par eux au moment des élections législatives ou municipales.

Les électeurs ont protesté; ils ont rappelé simplement à leurs mandants les clauses du mandat qu'ils leur ont confié. De là, cette troisième liste.

Nous ne discuterons pas la valeur des noms mis en avant. La liste de nos amis est composée d'hommes intègres, de républicains de race et de talent; ils ont admirablement défendu la démocratie. On les a vus aux jours difficiles de notre histoire donner des preuves de leur fermeté et de leur courage. Mais ils ont commis une faute grave: ils ont manqué à leurs engagements; la suppression était l'une des clauses de leur mandat. Et la suppression enfin, est l'article premier de ces cahiers gé-

raux dont le suffrage universel a confié l'exécution à l'Assemblée du 4 septembre.

On nous appelle parfois intransigeants; certes, nous n'aurions su transiger en une circonstance aussi grave. Ces élections seront décisives; il y va de la vie ou de la mort du Sénat. C'est par faiblesse qu'on recule devant la suppression. Elle est inévitable. Les délégués sénatoriaux triompheront; ils nommeront des candidats partisans du maintien, ils n'empêcheront pas le progrès républicain de faire son œuvre et le Sénat de succomber. C'est une affaire de temps. Ceux qui parlent aujourd'hui de l'améliorer en arriveront à demander plus. C'est en vain qu'ils feront des réplacages plus ou moins adroits, des innovations plus ou moins heureuses; qu'ils chasseront les inamovibles; qu'ils diminueront ses attributions en matière de budget: ils n'empêcheront pas que le Sénat soit toujours le Sénat, c'est-à-dire une Chambre haute élue par le suffrage restreint, imposant ses volontés à une Chambre élue par le suffrage universel.

Les hommes qui figurent sur la liste des suppressionnistes, ne sont pas les premiers venus, pas plus le major Labordère que les citoyens Favier, Benjamin Raspail, Fond, ne veulent entrer au Sénat pour l'engager, ils sont les partisans absolus d'une chambre unique; ils sont en accord complet avec le pays. On ne prévoit pas les résultats du scrutin; de toute façon, la démocratie triomphera; les suppressionnistes ne veulent que se compter; ils ont soulevé la discipline républicaine. En minorité, ils se retireraient au second tour. Ce n'est pas une lutte de rivalités mesquines. C'est le combat sur le vrai terrain des principes républicains.

Lyon, du moins, ne sera point resté en arrière sur la moindre bourgade des environs. Il se sera trouvé chez lui, des électeurs sénatoriaux qui auront eu le bon sens de dire le mot de toute la France: Pas de Sénat.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

PU télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 7 janvier 1882.

La Justice regrette que M. Floquet, après avoir défendu le programme radical, soit entré dans le gouvernement en repoussant ce programme.

La Lanterne espère que les élections auront un caractère énergique de protestation contre les agissements du cabinet.

La République française constate les difficultés qu'on a pour administrer un grand pays comme la France. Quoique le parti républicain fut plus apte à gouverner il n'avait pas, dès les premiers jours, tout ce qu'il fallait pour répondre aux exigences de la situation. L'éducation du gouvernement est incessante; mais il n'y a aucun rapport entre l'appréciation d'un candidat sur tel ou tel fonctionnaire récemment nommé, et l'aptitude de ce candidat à devenir un bon sénateur républicain. Il faut avant tout fonder un gouvernement durable, respecté et obéi.

Le Journal des Débats doute, malgré l'autorité de Mgr de Bonnechose que le pape espère exercer encore son gouvernement par le moyen du sceptre, qui restaurerait sa puissance matérielle au détriment de sa puissance morale.

Le Soleil continue sa campagne anti-révisionniste; mais si on vote la révision, le Soleil voudrait que le droit de dissolution fut supprimé ou transféré au pouvoir exécutif.

Le Rappel annonce comme imminent un nouvel emprunt de 610 millions en 3 0/0 amortissable. Cette somme est indispensable pour liquider les dépenses engagées.

L'Intransigeant prétend que plusieurs décrets du 1er janvier ont été reconnus indignes après coup, et devront être rayés des cadres de la Légion d'Honneur.

La Voltaire annonce formellement que M. Challemeil-Lacour engage une nouvelle instance contre M. Rochefort en se basant sur l'article qu'il a publié au lendemain du jugement du tribunal correctionnel de la Seine, article dans lequel il a renouvelé les accusations qui avaient motivé le premier procès.

La Paix assure que, dans un entretien avec M. Floquet, M. Gambetta aurait dé-

claré que le cabinet voulait surtout un homme énergique et décidé à résister aux tendances autonomistes du conseil municipal.

M. Floquet aurait répondu qu'il avait toujours été opposé à la législation municipale actuelle, mais qu'il saurait s'opposer à toute tentative d'empiètement.

Opinion de M. Gambetta sur ses Collègues DE LA CHAMBRE

Paris, 7 janvier.

Il paraît que M. Gambetta trouve tous les jours une formule plus aimable pour exprimer les sentiments d'estime et de respect que lui inspirent les membres du parti auquel il a encore le cynisme de prétendre appartenir.

Il est de mode dans son entourage de ne plus appeler la Chambre qu'« une réunion de sous-vétérinaires ».

On n'est pas plus républicain!

ELECTIONS SÉNATORIALES DE LA SEINE

Paris, 7 janvier.

Bien que l'absence de M. de Freycinet lui ait fait perdre au moins une vingtaine de voix, on regarde toujours son succès comme probable dans le département de la Seine.

Sa nomination et celle du commandant Labordère ne faisaient même aucun doute, hier, parmi les nombreux membres du collège sénatorial présents aux funérailles de M. Hérol.

Quant aux autres candidatures, on estime généralement que celles des trois sénateurs sortants, MM. Victor Hugo, Peyrat et Tolain, triompheront.

L'UNIFORME DANS L'INFANTERIE

Paris, 7 janvier.

On annonce que la commission chargée de l'étude des modifications à apporter à l'uniforme de l'infanterie française a terminé ses travaux et a remis au ministère de la guerre le nouveau modèle adopté.

Dès le début de la session parlementaire, le projet sera soumis à la commission de l'armée puis à la commission du budget en raison des dépenses nécessitées par la modification proposée.

Le nouvel uniforme se composera pour la troupe d'un pantalon garance à bande bleue foncé; d'une vareuse à pattes avec bouton portant le numéro du régiment, à peu près le modèle du dolman adopté récemment pour les dragons.

Le collet sera rouge avec le numéro du régiment en jaunes.

Les manches pourront être fermées par trois boutons.

Le shako est supprimé; il est remplacé par un képi mou en drap rouge, avec turban bleu.

En grande tenue une cocarde avec agrafe sera placée sur le devant de la coiffure et lui donnera ainsi une certaine rigidité. Le plumet, pour les corps qui ont cet ornement s'adaptera pareillement au-dessus de la cocarde, grâce à une ouverture ménagée à cet effet.

Pour les officiers, la tenue sera la même et l'insigne de service adopté est une ceinture rouge à glands d'or comme celles que portent les intendants.

LES MODIFICATIONS MINISTÉRIELLES

Paris, 7 janvier.

D'après le Paris Journal, organe réactionnaire, au commencement des sessions des modifications ministérielles se produiront.

M. Waldeck-Rousseau serait remplacé à cause de son indépendance, M. Allain Targé à cause de son incapacité.

INTERIEUR

Paris, 7 janvier 1882.

ACTES OFFICIELS

Le Journal officiel annonce que M. Tisserant, directeur de l'agriculture, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

MM. Bétolaud et Allou seront promus officiers de la Légion d'Honneur, à l'occasion de la nomination de M. Floquet.

LE CHAMP DE MARS DE PARIS

Un conflit s'élève entre la ville de Paris, le génie militaire et l'administration de l'Exposition de 1877, pour la remise en état du Champ de Mars, qui est resté une horrible et dangereuse fondrière.

LE GROUPE DE LA GAUCHE RADICALE

Le groupe de la gauche radicale est convoqué pour mardi.

Il s'occupera de la constitution de son bureau.

LA LOI SUR LES RÉCIDIVISTES

On sait que parmi les projets qui seront déposés par le cabinet à l'ouverture de la session figure la loi sur les récidivistes.

Cette loi viendra en discussion aussitôt après le projet sur la révision de la Constitution.

CRÉATION DE BUREAUX DE POSTE

Plusieurs députés ont l'intention de demander la création de 500 nouveaux bureaux de poste, et de déposer un projet facilitant l'obtention de bureaux municipaux par les communes.

MOUVEMENTS ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE

A la fin de la semaine prochaine aura lieu un important mouvement judiciaire qui coïncidera avec un mouvement dans le personnel de l'administration départementale et des finances.

Les préfets de l'Hérault et de l'Aveyron seront changés; M. Robert de Massy, préfet de la Meuse, sera purement et simplement remplacé. Les préfets de l'Aude et du Vaucluse entreront dans l'administration des finances.

Rien n'est encore décidé pour la préfecture du Loiret, devenue vacante par suite de la nomination de M. Renault à la direction générale des tabacs. Le mouvement portera, en outre, sur plusieurs secrétaires généraux et sous-préfets, qui entreront dans l'administration des finances.

L'AMBAassade DE LONDRES

Le bruit court que M. de Freycinet serait nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de M. Challemeil-Lacour.

LE TRAITE FRANCO-SUISSE

Les négociations pour le traité de commerce entre la France et la Suisse sont terminées.

La signature du traité doit avoir lieu très prochainement.

MALADIE DE M. VINATIER

On nous écrit de l'Allier que M. le docteur Vinatier, député de la 2e circonscription de Moulins, ne pourra se rendre à Paris pour l'ouverture de la session parlementaire.

M. le docteur Vinatier est atteint d'une indigestion assez grave.

INTERPELLATION DES DÉPUTÉS DE L'ALLIER

Les députés de l'Allier se proposent d'interpeller le gouvernement au sujet de l'indemnité exagérée attribuée à l'évêque de Moulins, M. de Dreux-Brézé, pour les dépenses faites par lui à la propriété d'Isseure. Cette indemnité est fixée à 554,000 francs, et M. de Dreux-Brézé parviendrait à acheter Isseure en entier moyennant 150,000 fr.

LES NOUVEAUX ACADEMIQUES A L'ÉLYSÉE

MM. Pasteur, Sully-Prudhomme et Victor Cherbuliez sont invités à dîner, comme d'usage, chez le président de la République.

M. Camille Doucet présentera à M. Jules Grévy les trois nouveaux académiciens. Le dîner aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Cédant aux instances qui ont été faites près de lui, le président de la République a promis, paraît-il, d'aller, le printemps prochain, visiter Nantes à l'occasion du concours régional.

UN NOUVEAU PROJET DE LOI

Au ministère de l'Intérieur on a commencé, sous la direction de M. Cazelles, une étude et une statistique sur les grèves, les chambres syndicales et les revendications ouvrières.

Cette étude servira de base à un projet de loi que prépare M. Valdec-Rousseau.

LES PROJETS MINISTÉRIELS

On croit que les projets de réorganisation de la magistrature, de l'armée, etc., seront déposés seulement après la réunion du Congrès.

Le gouvernement déposera également un projet tendant à l'ouverture de nouveaux crédits supplémentaires pour l'augmentation du nombre de députés, et la création de nouveaux ministères. Ce projet soulèverait des discussions sur les nominations dans l'armée et dans la diplomatie.

LA RÉUNION DE CHATEAUBLOUX

La National annonce que, dans une réunion organisée par le comité radical de Châteaubloux, où le nombre des assistants s'élevait à quatre cents, on a lancé des attaques énergiques contre le ministère. Des cris: « A bas le préfet! » se sont fait entendre.

M. Pélissier, député, était présent à cette réunion.

Révolte des Montagnards Dalmates

L'insurrection

Trieste, 7 janvier.

L'insurrection des Bouches de Cattaro prend des proportions beaucoup plus considérables.

Le lieutenant-général Jovanovich est parti avec le vapeur l'Avanço-Hofer. On annonce également le départ de dix bataillons de chasseurs.

Nouveau départ de troupes

Buda-Pesth, 7 janvier.

La révolte des montagnards dalmates des Bouches de Cattaro menace de s'étendre dans toute la Dalmatie méridionale.

Plusieurs régiments hongrois et deux canonnières ont reçu l'ordre de partir immédiatement pour Cattaro. Dans un combat, plusieurs soldats ont été tués.

LE DÉPART DU PAPE

Berlin, 7 janvier.

Le National Zeitung publie la note suivante:

« Le cardinal Jacobi a fait demander aux puissances catholiques, si, au cas où le Pape serait forcé de partir en exil, la diplomatie accréditée auprès du Saint-Siège suivrait le Pape dans son nouveau séjour, et si ces puissances consentiraient à garantir l'inviolabilité du Vatican, qui se trouverait ainsi abandonné. »

« Les puissances catholiques ont répondu par l'affirmative à la première question et ont réservé la seconde. »

Un Scandale princier à Rome

Rome, 7 janvier.

Le prince Philippe Orsini, duc romain, conseiller héréditaire du trône pontifical, grand d'Espagne, altesse royale, cousin de quatre rois, conseiller municipal de Rome, accuse sa femme d'être la maîtresse d'un professeur.

Ce mari malheureux a poussé la complaisance jusqu'à faire collectionner les lettres que sa femme écrivait à son amant et à les faire ensuite publier dans une brochure consacrée à ses infortunes conjugales.

Les journaux italiens, de qui nous tenons ces détails, ajoutent que le style de la princesse rend des points, comme audace, à celui de M. Zola, et ne serait point déparé dans les œuvres pornographiques les plus épicées.

Voici les dépêches de la dernière heure à la troisième page

CHARLES FLOQUET

M. Floquet a cinquante-quatre ans; il doit être riche, étant allié à l'opulente et prolifique famille des Ketner.

Petit, grassouillet, lorgnon inamovible, air pincé, chevelure luxuriante et frisée, tel est au physique le nouveau préfet de la Seine. Signe particulier: ses chapeaux sont légendaires.

On ne peut pas dire que M. Floquet soit le premier venu. Depuis le procès des Treize il a toujours tenu une certaine place dans la politique; mais il se tromperait beaucoup, pensons-nous, s'il se croyait appelé aux plus hautes destinées.

Il n'a pas la taille, et n'est au fond qu'un fort en thème de cette conférence Molé qui nous a dotés de tant d'hommes d'Etat, sans le savoir.

Tout à tour avocat modeste, quoique bruyant, journaliste insuffisant, député sans grand prestige, le point culminant de sa carrière paraît avoir été jusqu'ici son passage au conseil municipal de Paris dont il fut le président, non sans beaucoup de tirage.

C'est que le cas était grave aussi.

M. Floquet n'avait-il pas crié en plein empire: Vive la Pologne! sur le passage du Czar si stupéfait que le pistolet de Berezowski ne le surprit pas davantage que ce cri.

Nous étions en 1875; il paraît que la France recherchait l'alliance russe, et l'élection de M. Floquet allait tout rompre, tout gâter. Tel était du moins le thème des opportunistes d'alors.

M. Floquet n'en fut pas moins élu président, en dépit des opportunistes et du Czar qui, il faut lui rendre cette justice, ne s'en montra pas plus ému que de raison.

A cette époque, cela va de soi, M. Floquet était le candidat des radicaux; aujourd'hui, le voilà préfet par la grâce du tout puissant M. Gambetta. *Quantum mutatus ab illo...*

C'était le temps où il souffrait sans se fâcher qu'on l'appelât Saint-Just. Il est vrai qu'on ne lui donnait cette qualification que pour rire.

C'était le temps aussi où l'on comptait comme un des leaders du parti des revendications populaires.

Ce temps est déjà loin et cependant les électeurs du onzième arrondissement souvenaient encore puisqu'ils ont une fois de plus nommé M. Floquet député aux dernières élections législatives.

Le nommeraient-ils de nouveau après la récente évolution qui lui a valu son poste de préfet? Nous ne le saurons jamais, puisque ses nouvelles fonctions l'obligent à renoncer à son siège de député de la Seine; mais nous en doutons fort.

M. Floquet a-t-il l'toffe d'un préfet de la Seine? Grave question.

Comme administrateur, on ne peut pas encore dire qu'il se soit révélé.

Il a été élève en 1848 d'une école d'administration qui vécut ce que vivent les roses. Qu'est-ce que cela prouve?

Il a été quelques mois, en 1870, adjoint au maire de Paris. Etienne Arago, mais son court passage à l'Hôtel-de-Ville n'a jeté que bien peu de lumière sur ses capacités administratives.

S'il faut tout dire, nous n'avons qu'une fois très modestement dans son succès, et nous ne serions nullement surpris si, avant peu, la veste remportée au ministère par son ami Allain-Targé ne lui revenait de droit. Elle est assez vaste pour deux.

La transmission en serait d'ailleurs facile; il n'y a que le Carroussel à traverser et la grande Poste de Paris est entre les deux.

M. Gambetta, en prenant pour préfet de la Seine, parmi ses amis, celui qui est demeuré le plus longtemps parmi les radicaux, a voulu évidemment se faire pardonner les nominations récentes qu'on lui a tant et si vivement reprochées.

Mais ce que les anciens amis de M. Floquet ne pardonneront jamais à ce dernier c'est d'entrer dans un gouvernement où il conduira MM. de Miribel, de Launay, J.-J. Weiss et autre Galifet, et surtout d'y entrer par la petite porte.

Son acceptation est un véritable scandale, surtout à l'heure où il est en demeure de déposer dans l'urne, au nom de ses électeurs parisiens, un vote en faveur de M. Labordère.

ELECTIONS SÉNATORIALES

Réunion des Délégués

M. Werbeck donnait hier une représentation au théâtre Bellecour et M. le docteur Gaillon offrait, dans une des salles du palais des Arts, aux délégués sénatoriaux, un spectacle non moins intéressant. Cette scène avait, de plus, le mérite d'être nouvelle et complètement inédite.

Dans la salle construite à grands frais par M. Guimet, un homme habile endort une femme accoutumée à subir son pouvoir; dans une autre salle, appartenant à la ville de Lyon dont M. le docteur est le maire, ce dernier a fait plier, grâce à sa parole onctueuse, cent hommes disposés aux actes les plus énergiques. Donc, M. le maire de Lyon est plus fort que M. le prestidigitateur Werbeck.

Connaissant l'attrait offert au public par un tour nouveau, nous tenons à lui dévoiler les trucs de celui dont nous parlons; voici quelques détails à ce sujet:

A huit heures et demie, cent vingt délégués environ étaient réunis dans l'amphithéâtre de la faculté des sciences.

Quatre députés du Rhône assistaient à la séance: MM. Guyot, Perras, Ballue, Andrieux. Étaient absents: MM. Chavanne, Varmon et Lagrange.

Le bureau est composé de la même façon qu'aux deux précédentes réunions, M. Gaillon, président, comme de coutume. Du reste c'était inévitable, lui seul devait être au courant de la petite affaire.

En ouvrant la séance, M. le maire explique que la liste présentée sous les auspices de M. Thevenet, président du conseil général, ayant cessé d'exister, il ne reste plus, en présence, ajoute l'honorable magistrat, que les candidats choisis par nous dans la dernière réunion et ceux découverts par le Nouvelliste. En conséquence...

Pardon, s'écrie M. Andrieux, je demande la parole?

Il me semble, dit l'ancien préfet de police, qu'il serait bon de discuter un peu la nouvelle liste présentée contre celle des républicains.

Non! non! crie-t-on de toutes parts, c'est inutile!

M. Andrieux se rassied et M. le maire prononce ces paroles mémorables:

« Les meilleures séances sont les séances les plus courtes, donc je vous propose de clore celle-ci. »

On rit, on est désarmé. Il fait mauvais temps, il est bon de se coucher tôt. On se sépare volontiers, en plaisantant à propos de l'esprit d'à-propos de M. le docteur Gaillon, maire de Lyon.

En sortant, un certain nombre de délégués entourent M. Bonnet-Duverdier qui peut à peine marcher.

Le vaillant député des Brotteaux sort appuyé aux bras d'un ami et de M. le docteur Guyot, député du Rhône.

M. Bonnet-Duverdier voulait prendre part à la discussion qu'il pensait devoir être soulevée, mais cela lui a été impossible car, à peine était-il arrivé et assis que la séance était levée.

Nous publions plus loin le résumé, écrit par un de ses amis, de l'allocution qu'il avait l'intention de prononcer.

Pour résumer nos impressions, en quelques lignes, nous croyons que les modérés, les républicains conservateurs... du Sénat, jaloux de l'idée originale du Nouvelliste qui réunit ses amis dans un café, ont convié ses adhérents dans une brasserie populaire, à la sous-préfecture de la place des Terreaux, chez Grüber. C'est là qu'a eu lieu la répétition générale du spectacle de la salle des sciences.

Et puis on avait peur de cette terrible liste suppressionniste élaborée en réunion publique, il importait d'empêcher la discussion;

Voici la déclaration que devait faire M. Bonnet-Duverrier :

Messieurs, Nous sommes assemblés ici pour accomplir un acte politique grave ; nous allons prendre part au renouvellement d'un tiers du Sénat.

Ce Sénat est un des deux corps législatifs de la France ; je constate le fait, Messieurs, sans lui accorder aucune autre adhésion.

Ce sont donc des législateurs que nous allons élire ; pour exercer ce droit nous ne sommes tous, à des titres divers, que des électeurs du second degré ; aussi notre devoir est-il de nous inspirer de la volonté des électeurs du premier degré, nos mandataires.

Cette volonté s'est manifestée d'une façon presque unanime dans les élections du 21 août. Alors, le peuple souverain, le maître a dit : Révision.

Après lui, nous devons ici répéter : Révision ?

En disant Révision, Messieurs, j'emploie une expression impropre. Pour réviser une Constitution, il faudrait qu'elle existât, or, je ne saurais prendre pour une Constitution véritable, sérieuse, ces quelques lois informelles, œuvre de l'Assemblée de malheur qui prétendit usurper sur le peuple le pouvoir Constituant.

Mais, cette Constitution, sont-ce nos législateurs — ceux déjà élus comme ceux que vous allez élire — qui auront mission de la faire ?

Non, leur tâche consistera seulement à déclarer qu'elle doit être faite.

Le peuple qui sent est souverain est le seul qui puisse dire ce qui doit être la Constitution qui régira notre pays. Pour cela, il délèguera ses pouvoirs à des mandataires spéciaux formellement informés de ses volontés ; il élira une Assemblée constituante et devant cette Assemblée s'agiteront les questions d'organisation des pouvoirs publics, des rouages à supprimer, d'une ou de deux Chambres qui sont prématurées jusqu'à ce moment.

Déclarer qu'une Constitution doit être faite et convoquer le peuple pour nommer des constituants, tel est donc, messieurs, le seul mandat que, pour ma part, je puisse donner aux citoyens honorables qui sortiront des suffrages de ce collège sénatorial.

MORT DE M. JULES THIVOLLET

Nous avons annoncé, hier, la mort de M. Jules Thivollet, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. Il a succombé, dit-on, à la rupture d'un anévrisme. C'est une perte douloureuse pour la démocratie lyonnaise.

Né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère), M. Jules Thivollet fut appelé par le sort à faire partie de l'armée. Vaillant soldat, il était estimé de ses chefs, malgré ses opinions républicaines qui, on s'en souvient, n'étaient pas un titre de recommandation, sous l'empire.

Il combattit énergiquement le plébiscite et fut, après la guerre, un des rares officiers qui votèrent : NON.

La déclaration de guerre le trouva lieutenant, et c'est en cette qualité, qu'il fit la campagne de 1870, sous les ordres de Bazaine. Nommé capitaine et chevalier de la Légion d'honneur pour sa brillante conduite à Gravelotte où il perdit le bras gauche, Jules Thivollet protesta énergiquement, en compagnie de Rossel, de Crémier, de Clinchant, etc., contre l'odieuse capitulation si irrésistiblement ourdie par leur chef.

Après le 4 septembre, sa blessure encore saignante, il s'évada de Metz et accourut à Lyon, où il contribua à organiser, en qualité d'ancien officier, la 5^e Légion qui le nomma son colonel.

Lors de l'échafaudage du 30 avril, Jules Thivollet, qui occupait un poste important dans la garde nationale, brisa son épée plutôt que de consentir à tirer sur le peuple qu'il aimait et

dont il s'était toujours fait le défenseur.

Elu conseiller municipal à la Croix-Rousse, il remplit à la satisfaction de ses électeurs, le mandat qu'ils lui avaient confié et qu'ils lui renouvelèrent à diverses reprises.

En 1876, ses compatriotes, les radicaux de Vienne, lui offrirent la candidature à la députation, elle obtint une minorité importante et M. Bayat, son concurrent, ne dut le succès, qu'à l'appoint des campagnes.

Depuis quelques années ses occupations de député de la Société du Petit Lyonnais le tenaient éloigné des fonctions électives ; il ne s'en inquiétait pas moins de tout ce qui intéressait le parti des radicaux-socialistes auquel il s'honorait d'appartenir.

C'est dans les bras de ses frères et entouré de son épouse et de son fils que l'ex-colonel de la 5^{me} légion a rendu le dernier soupir.

Toute la démocratie lyonnaise aura à cœur d'accompagner à sa dernière demeure cet homme de bien, ce soldat intègre, ce digne républicain.

Puisse les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu, être un adoucissement à la douleur de sa veuve et de ses frères éplorés.

H. ALBERT.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'honorable M. Ferrer, nous adresse la lettre suivante :

Lyon, 7 janvier 1882.
Monsieur l'Administrateur du Réveil Lyonnais.

Bien que le discours prononcé par le conseiller d'arrondissement du 7^e canton, ait été vivement applaudi dans la réunion qui a eu lieu hier, à l'Alcazar, je ne puis m'associer aux paroles concernant les membres du Sénat : loin d'avoir des termes de mépris à leur égard, je m'honore d'avoir des sentiments d'estime et de gratitude pour certains d'entre eux.

Appelé à donner des explications comme électeur sénatorial, et une extinction de voix m'empêchant de parler, j'ai dit au président de la réunion que ces explications seraient données par mon collègue du canton de Neuville.

Toute ma mon attitude aux deux réunions des délégués sénatoriaux a été très correcte et qu'il m'a été impossible d'agir autrement. J'attends que le comité républicain radical me fasse connaître les noms des candidats qu'il a désignés, puis-je n'ai été réservé ce droit.

Veuillez agréer, monsieur l'Administrateur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conseil général du 7^e canton de Lyon,
FERRER.

MARCHÉS DE LYON

Semaine absolument sans intérêt aussi bien au point de vue agricole qu'au point de vue commercial.

Grains. — Réunion assez importante, mais affaires toujours difficiles et cela en raison de la réserve du commerce.

La hausse cependant semble vouloir dépasser tous les calculs de la spéculation.

On invoque encore bien les nombreux arrivages de blés exotiques l'on s'aperçoit aussi que notre culture régionale n'est pas plus nombreuse que les détenteurs de blés étrangers tiennent la dragée haute, les acheteurs, malgré leur résistance, paient bon gré, malgré les prix demandés, surtout lorsqu'il s'agit de bonnes qualités.

Les grains grossiers sont sans demande, aussi voyons-nous les prix faiblement tenus. Nous cotons comme suit :

Blé de pays 20,50 à 30 ; Seigle 19,50 à 19,25 ; Orges de pays 20 à 21 ; Mais exotiques 19 à 20 ; Avoine de pays 20,50 à 21.

Pailles et Fourrages. — Petit approvisionnement, prix sans variation.

Foin pays 43 à 43,50 ; Bourgogne 46 à 46,50 ; Luzerne 42,50 à 43 ; Paille froment 6 à 7 ; Seigle 6,50 à 6,25.

Marché aux Bestiaux de Lyon

Lundi le 2 janvier. — 1253 porcs ont été amenés, sur ce nombre 986 vendus de 62 à 69 fr. les 50 kilos.

Mardi le 3 janvier. — 768 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 622 vendus de 60 à 75 fr. les 50 kilos.

Jeudi le 5 janvier. — 4278 moutons ont été amenés, sur ce nombre 3,490 vendus de 75 à 95 fr. les 50 kilos. — 882 porcs ont été amenés, sur ce nombre 724 vendus de 60 à 69 fr. les 50 kilos.

Vendredi le 6 janvier. — 754 vaches ont été amenés, sur ce nombre 754 vendus de 58 à 66 fr. les 50 kilos. — 432 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 375 vendus de 65 à 72 fr. les 50 kilos.

CHRONIQUE AGRICOLE

Nos lecteurs ont pu se rendre compte déjà des sacrifices que le Réveil Lyonnais s'impose pour les renseigner utilement ou seulement pour leur être agréable.

Nous avons pensé qu'il ne suffirait pas de s'intéresser uniquement aux intérêts des prolétaires de l'industrie.

Il ne faut pas oublier les ouvriers de la campagne, les braves et courageux travailleurs du grand air qui, autant que leurs frères des villes, se dévouent à l'intérêt commun.

C'est pour cela que nous inaugurons aujourd'hui des articles de Chronique agricole que nous publierons, très régulièrement, chaque semaine.

La compétence et la longue expérience du collaborateur nouveau que nous avons l'honneur de présenter à nos amis nous sont un sûr garant des succès qu'auront auprès d'eux, ses études et ses conseils précieux.

Ceci dit, nous lui cédon la parole :

Nous n'avons pas l'intention de traiter, sauf dans de rares circonstances, de ces questions appelées généralement questions de grande agriculture ; la région lyonnaise et, plus particulièrement, le département du Rhône, ne sont pas de ces vastes exploitations où il s'agit de tenter l'essai de la culture du Nord ; ce n'est pas chez nous que le labourage à la vapeur (on pourra bientôt dire à l'électricité), a sérieusement de la raison d'être ; nous nous efforcerons plutôt de renseigner continuellement nos lecteurs sur les faits intéressants la petite et la moyenne culture, attendu que notre pays se trouve plus spécialement composé de cette catégorie de cultivateurs.

Les semences, les récoltes, les différents procédés de conservation des récoltes, et aussi l'étude des maladies tiendront une large place à nos chroniques agricoles.

Au point où on est maintenant, l'agriculture, comme aussi la viticulture et l'horticulture, il ne suffit pas de savoir bien cultiver une plante dans les meilleures conditions possibles. Il faut que tout cultivateur intelligent, sache et puisse préserver ses cultures des fléaux dont le nombre, chaque jour grandissant, vient rendre les récoltes plus ou moins assurées : le blé à la rouille, la pomme de terre à la Peronospora, et le Doryphora, le seigle à l'Ergot, la vigne à la phylloxera ; en un mot, presque toutes nos plantes, soit céréales, soit industrielles, soit fourragères, soit légumières, ont chacune leur ennemi qu'il est nécessaire de savoir combattre avantageusement.

Partant de ce principe, nous examinerons fréquemment les questions relatives aux phylloxera, la vigne, étant une des plantes les plus cultivées dans notre région, et, dans ces chroniques, nous nous ferons un devoir de ne pas nous départir de l'impartialité à laquelle est tenu tout chroniqueur consciencieux. Nous étudierons l'économie des vignes américaines, du sulfure de carbone, du sulfite-carbonate de potassium, et des autres procédés de destruction les plus recommandés.

Enfin nous ne saurions succintement les résultats sérieux obtenus, ne pouvant les détailler aussi longuement que le permettraient les colonnes d'un journal d'agriculture.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 7 janvier 10 heures 30 du matin.

La bourrasque signalée hier et la dépression correspondante qui s'était formée sur la Méditerranée ont occasionné des pluies générales, sauf sur nos régions ; leur distribution est assez remarquable ; ainsi, il est tombé 12mm à Stornoway et 46mm à Shields (Angleterre), 43 à Fano (Dancemark), 46 à Rochefort, 69 à Naples et 45 à Lésina (Italie).

L'Algérie a été également atteinte, nous trouvons 18mm à Nemour et 29 à Aumale.

A Lyon, le baromètre est actuellement en baisse ; le vent souffle des régions Sud et les nuages chassent de l'Ouest.

Temps probable : Temps doux ; ciel nuageux tendant à devenir pluvieux.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire,
ANDRÉ.

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Hier soir on donnait au théâtre des Célestins la première représentation reprise du Gavaut, Minard et Cie, il y avait salle comble.

De la pièce nous n'en parlerons pas, elle est suffisamment connue. Les trois actes ont été un long éclat de rire, c'est dire que l'ouvrage est bien interprété et joué avec beaucoup d'entrain.

Monsieur Chambéry, Gavaut, joué avec beaucoup de verve, jeu très correct, sans exagération, nous ne pouvons que le complimenter.

M. Roque a su donner une bonne physionomie au personnage de Minard. Monsieur Numa-Théodore a été passable, c'est tout.

Ces trois artistes, faisaient leur deuxième début dans cet ouvrage.

M. Masson, à notre avis, a été bien inférieure à ce qu'elle est habituellement.

Mlle Carina a été charmante comme toujours.

Nous ne saurions oublier M. Levallois qui a été bien dans le rôle de Chiffre. Une bonne note à la charmante soubrette Toïnette, M^{lle} Leblond.

THÉÂTRE-BELLECOUR

Hier soir, salle comble à Bellecour, succès splendide pour le grand artiste qui opère à ce théâtre.

M. Berceuil est obligé de retarder son départ.

Le public lyonnais, dans son magnifique enthousiasme pour cet homme étonnant vent le retenir encore.

M. Verbecq consent à donner, aujourd'hui dimanche, 8 janvier, une représentation qui sera irrévocablement la dernière.

Ces deux qui veulent admirer encore le célèbre prestidigitateur et la belle Mlle de Marguerit se hâtent d'accourir à Bellecour.

Le bureau de location est ouvert de 9 à 6 heures.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ

C'est aujourd'hui dimanche, 8 janvier, qu'aura lieu au Théâtre du Gymnase une dernière matinée enfantine qui commencera à 3 heures et une soirée d'adieux à 8 heures, donnée par la gracieuse magicienne Miss Helena et le docteur illusionniste Nicolay.

Nous engageons vivement nos lecteurs à retenir leurs places à l'avance pour aller applaudir ces deux aimables enchantours au théâtre du Gymnase.

THÉÂTRE DÉBORIEUX

Angle des rues Moncey et Sainte-Elisabeth.

A 8 heures, grande représentation de Thaumaturgie moderne, par le docteur Benozet et Mlle Maria et Blanche, les célèbres prestidigitatrices de Palace de Londres. Les fameuses Ardoises, par Mlle Marie ; les Jeux japonais, par la charmante Mlle Céleste, jongleuse des concerts de Paris ; début de l'homme Protel ; irrévocablement les Deux Pierrots gourmands, pantomime bouffe.

A 3 heures, matinée enfantine, spectacle entièrement nouveaux. Distributions de bonbons.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Aujourd'hui, débuts des frères PA-LI KA-O, excentricités musicales.

Changement de spectacle.

A 3 heures, matinée enfantine.

A 8 heures, grande soirée.

MÉNAGERIE BIDEL

Immense succès du grand Eden zoologique Bidel, sur le cours du Midi.

Chaque soir, à 8 heures et demie, il y a foule pour prendre d'assaut les bureaux placés de chaque côté du contrôle.

Aujourd'hui, quatre séances à 3 heures, 5 h., 7 h. et 9 h.

Nous ne doutons pas que ce sera comme les dimanches précédents, où l'administration s'est vue obligée de refuser plus de 2,000 entrées, malgré que ce vaste établissement contienne plus de 3,000 places.

Aujourd'hui, exercices tout à fait nouveaux et concert à chaque séance par l'excellente musique du 22^e de ligne.

SPECTACLES DU 8 JANVIER 1882

Grand-Théâtre
8 heures. — Mignon, opéra, avec le concours de Mme Galli-Marie.

Le Sourd ou L'Auberge pleine, opéra comique.

Théâtre des Célestins

1 h. — La Closerie des Genets.

7 heures. — Les Crochets du père Martin.

Le Monde ou l'on s'ennuie.

Salle Molière (49-51, r. Pierre-Corneille)

6 h. 1/4. — Bataille de Dames, pièce en 3 actes de MM. Scribe et Legouvé de l'Académie française.

Le Chevalier du guet, comédie en 2 actes de M. Lockroy.

Misère ! drame en un acte de M. A. Fresnay de Lyon.

Avia. — On demande de suite un pianiste accompagnateur (dame ou homme). S'adresser au théâtre tous les soirs de 9 à 10 heures.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)
7 heures. — La Fille des chiffonniers, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Folles-Bergères

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)
Deux grandes séances, à 4 h. et à 8 h. 1/2

PROTESTATION D'ANARCHISTES

On nous communique la lettre suivante :

Citoyen Rédacteur en chef

du Réveil Lyonnais.

Dans le compte-rendu du meeting d'hier le Réveil Lyonnais s'obstine à qualifier un membre du parti anarchiste de chef.

Nous, membres de ce parti, nous protestons énergiquement contre cette dénomination, comme le citoyen Bernard y a eu protesté déjà une fois dans les colonnes de votre journal, nous protestons d'autant plus fortement que cette qualification vis-à-vis d'un de nos compagnons, est une insulte à la dignité et aux principes des autres membres de notre parti.

Et si l'est dans les principes des radicaux comme dans celui des opportunistes et des anarchistes de se nommer des chefs et des maîtres, nous reconnaissons certainement qu'ils ne sont pas en contradiction avec eux-mêmes, c'est pourquoi ne voulant pas être non plus en contradiction avec nous-mêmes nous vous déclarons une dernière fois que nous ne reconnaissons et ne reconnaitrons jamais ni chefs ni maîtres, mais que nous nous combattons tous les uns contre les autres pour quelque nom qu'il se présente.

La Fédération révolutionnaire,

CHRONIQUE LOCALE

A Monsieur Bernthay

M. Paul Bernthay, le jeune et ridicule pontife du Courrier de Lyon, celui-là même qui ne va dans les réunions populaires qu'avec une canne, de crainte d'être blessé par une pointe d'épée, a trouvé drôle de nous mettre en cause d'une façon fort naïve, dans un compte rendu imaginaire du meeting de vendredi soir.

Le vaillant Bernthay n'avait pas eu le courage de se montrer dans cette réunion ; le Courrier y était représenté par son reporter du Républicain du Rhône. C'est de son propre mouvement que cet épaïs jeune homme nous a attaqués. Il nous en veut beaucoup.

Cela uniquement parce qu'un de nos collaborateurs l'a qualifié comme il le mérite, après une de ces impolitesses grossières dont il a le secret !

H. ALBERT.

Élections sénatoriales

C'est ce matin, à 8 heures, dans la salle des fêtes, à l'Hôtel-de-Ville, que s'ouvrira sous la présidence de M. Briquet, président du tribunal civil, le scrutin pour l'élection de quatre sénateurs.

S'il y a lieu à un deuxième tour le scrutin s'ouvrira à 2 heures.

Enfin, si un troisième tour était nécessaire, le scrutin s'ouvrira à six heures.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Lyon, en date du 4 janvier 1882, les assises du département du Rhône pour le premier trimestre de l'année 1882, s'ouvriront à Lyon, le lundi 20 février prochain, à 9 heures du matin.

Elles seront présidées par M. Roy-Bellard, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur.

La même ordonnance nomme, pour assister le président de ladite Cour d'assises : MM. Marthas et Giraud, conseillers à la cour d'appel de Lyon.

Une exposition de pigeons voyageurs d'excellente race aura lieu dimanche, 8 courant, au siège de la Société colombophile l'Éclair, cours Lafayette, n° 112.

Le public sera admis à la visiter à partir de 10 heures du matin.

Les personnes qui désireront se rendre acquéreurs d'un ou plusieurs couples de ces intéressants messagers pour adresser leur demande à la Société.

Tirage au Sort

Le Préfet du département du Rhône, officier de la Légion d'honneur, Vu la loi du 27 juillet 1872 ; Vu le décret du président de la République, en date du 6 décembre 1881, portant que le tirage au sort de la classe de 1881 commencera le 25 janvier 1882,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les tableaux de recensement de la classe de 1881 seront examinés, et le tirage au sort s'effectuera au chef-lieu de chaque canton les jours et heures indiqués ci-après :

Arrondissement de Lyon

Mercredi 25 janvier 1882, à 10 h. 1/2 du matin, à St-Symphorien-sur-Coise.

Jeudi 26 janvier, à 10 h. du matin, à St-Laurent-de-Chamasset.

Samedi 28 janvier, à 8 h. du matin, à l'arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel de Ville.

Lundi 30 janvier, à 11 h. 1/2 du matin, à Morant.

Mardi 31 janvier, à 10 h. du matin, à St-Genis-Laval.

Mercredi 1^{er} février, à 8 h. du matin, à l'arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel de Ville.

Jeudi 2 février, à 9 h. du matin, à Neuville.

Samedi 4 février, à midi, à Condrieu.

Lundi 6 février, à midi, à Vaugneray.

Mardi 7 février, à 10 h. du matin, à Villeurbanne.

Mercredi 8 février, à 8 h. du matin, à l'arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel de Ville.

Jeudi 9 février, à 9 h. du matin, à Givors.

Samedi 11 février, à 10 h. du matin, à l'Arbresle.

Lundi 13 février, à 10 h. du matin, à Limonest.

Mardi 14 février, à 8 h. du matin, à l'arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel de Ville.

Mercredi 15 février, à 8 h. du matin, à l'arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel de Ville.

Jeudi 16 février, à 8 h. du matin, à l'arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel de Ville.

Arrondissement de Villefranche

Mercredi 25 janvier 1882, à midi, à Amplepuis.

Jeudi 26 janvier, à 1 h. du soir à Thizy.

Vendredi 27 janvier, à midi, à Anse.

Samedi 28 janvier, à midi, à Tarare.

Lundi 30 janvier, à midi, à Villefranche.

Mardi 31 janvier, à 11 h. du matin, à Beaulieu.

Mercredi 1^{er} février, à 1 h. du soir, à Monsols.

Jeudi 2 février, à 11 h. du matin, à Lamure.

Vendredi 3 février, à 11 h. du matin, à Belleville.

Samedi 4 février, à 1 h. du soir, au Bois-d'Oingt.

Encore l'Administration des Postes

Pauvres facteurs !

Décidément MM. les facteurs seront constamment bercés de promesses, mais

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR
JAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

— Ah ! murmura-t-il tout à coup avec rage les dents serrées, en interrompant la lecture, — mourir sans pouvoir se venger... sans avoir eu la jouissance de ce qu'on a payé si cher, c'est à devenir fou !

Pierre Carnot ferma son livre et dit au malade :

— Allons, Julio, du calme... Vous savez bien que ces colères sourdes aggravent votre mal en agitant vos nerfs.

— Oh ! — répliqua l'Italien, — si seulement j'avais pu vivre assez pour être libre et pour exécuter ce que j'avais conçu !... quel rêve !...

— Sans doute, mais ce n'était qu'un rêve...

— Ce devait être la réalité...

— Expliquez-vous, Julio...

— Écoutez-moi donc et comprenez moi...

— Vous avez vingt-cinq ans, j'en ai vingt-sept... Vous êtes intelligent, je le suis aussi... Tous les deux nous avons eu le droit de croire à la fortune, à l'avenir... Vous y avez cru...

— Est-ce vrai ?

Pierre Carnot fit un signe affirmatif. Baldoni poursuivit :

— Que sommes-nous, aujourd'hui ?

ils en attendront longtemps la réalisation.

Le 12 et 13 février dernier, M. Monmon, le regretté directeur des postes, faisait afficher dans les bureaux de Bellecour et réunissait même les facteurs pour leur donner connaissance d'une lettre du ministre disant : « Ce que je demande aux facteurs, c'est de m'aider dans la désignation des objets d'équipement qui leur paraissent répondre aux besoins les plus urgents et dont il conviendrait de les pourvoir en premier lieu. Les ressources budgétaires ne permettent pas, en effet, de leur donner, dans le cours de cet exercice, l'habillement complet. Un choix s'impose donc forcément. »

A la suite de cette communication, les facteurs furent invités à désigner l'objet qui leur conviendrait le mieux.

Puis ? C'est toute la suite qui y a été donnée.

Manufacture des Tabacs

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

En réponse à la note parue dans le journal le *Neveu* sous le titre : *Une nouvelle grève*, nous avons l'honneur de vous informer que, contrairement aux dires de ce journal, les ouvriers employés aux roges des cigares, rentrés à leur poste le 2 janvier, n'avaient nullement été privés de leur travail. Les facteurs qui rentrent en retard seraient congédiés.

Jamais on avait procédé de la sorte, et les deux ouvriers victimes de cet acte arbitraire avaient le droit d'être surpris, et leurs compagnes avaient le devoir de faire une démarche auprès du directeur pour essayer de le faire revenir sur sa décision.

Cette démarche n'a pas abouti. Nous l'avons profondément regretté ; mais il est fait, complètement fait, ainsi que l'affirme le petit journal réactionnaire, que nous ayons menacé de nous mettre en grève et l'administration était maintenue contre nos deux compagnes.

Cette rectification, monsieur le rédacteur en chef, vous montrera le peu de bonne foi et le manque de loyauté des journaux qui parlent du peuple sans le connaître et qui le condamnent sans l'avoir entendu.

Recevez, etc.

Un groupe d'ouvrières de la manufacture des tabacs.

Le cadavre retiré des eaux de la Saône et transporté à la morgue dans la journée d'avant-hier a été reconnu. C'est celui d'un nommé Hugues Prost, âgé de 82 ans, qui habitait avec son gendre, M. Raymond, quai Pierre-Scize, 33.

On croit que, très souffrant depuis quelques temps et en proie à des chagrins de famille, Prost aura mis volontairement fin à ses jours en se précipitant dans la Saône.

Un sieur O. Jean, âgé de 22 ans, marchand de bestiaux, demeurant à Villefranche (Rhône), a fait au restaurant tenu par la femme Pavis, rue de la Claire, 27, une dépense de 2 fr. 50 qu'il a oublié de solder.

La victime de cette filouterie, M^{me} Pavis, a déposé une plainte entre les mains du commissaire de police du quartier.

M. Joseph Plénard, âgé de 75 ans, rentier, demeurant quai Saint-Vincent, 35, a été trouvé mort dans son lit avant-hier soir, à sept heures.

Des rumeurs ayant couru dans le quartier, le commissaire de police a fait procéder aux constatations légales par un de Messieurs les médecins au rapport.

Il résulte de ces constatations que M. Plénard a succombé aux suites d'une congestion cérébrale.

Des malfaiteurs audacieux ont pénétré la nuit dernière, à l'aide d'effraction, dans le magasin d'épicerie l'Union des Travailleurs, situé rue de la Charité, 66.

Les voleurs ont fait main-basse sur une grande quantité de marchandises.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE ARDÉCHOISE DE LYON. — Un exemplaire de la situation financière devant être distribué à chaque société dans le courant de janvier, le trésorier invite ceux de ses compatriotes qui

ont des cotisations en retard, à bien vouloir les régler jusqu'au 31 décembre dernier ; à cet effet, par exception, le trésorier recevra les cotisations au siège social, avenue de Saxe, 400, aujourd'hui dimanche, de midi à deux heures.

Le trésorier-adjoint, CHARTAYNE.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DE L'AIN. — L'administration prie MM. les sociétaires en retard de leur cotisation, de vouloir bien régulariser leur situation, afin de pouvoir arrêter le compte rendu financier qui doit être présenté à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le dimanche 5 février, dans une des salles du Palais de la Bourse.

Deux membres de l'administration se tiendront dimanche 8 courant, au siège de la société, impasse St-Polycarpe, 2, de 10 heures à 3 heures, pour recevoir les cotisations.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES VOLONTAIRES DE 1870-1871. — Les membres de la Société sont invités à verser leur cotisation mensuelle, aujourd'hui 8 janvier, au siège social, de 10 heures à midi.

Le secrétaire, J. LARGÉ.

JEUNE LIGUE PENSÉE SOCIALE DE LYON. — Notre réunion générale (privée) aura lieu le dimanche 8 janvier, à trois heures et demie précises, rue Pierre-Corneille, 168, au premier étage.

Pour la commission, Jules Dix.

Il a été perdu un portefeuille contenant des lettres avec l'adresse ci-dessous. Prière de le rapporter chez M^{me} Teyre, rue Pierre-Corneille, 168.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DAUPHINOISE. — Messieurs les sociétaires dont les livrets n'auraient pas été vérifiés ou qui seraient en retard de leurs cotisations, sont instamment priés de se présenter au siège social, rue Grôlée, 69, au 3^e, tous les dimanches, de 9 à 11 heures du matin.

Les dauphinois qui désirent faire partie de la société, peuvent également se présenter au siège social, tous les dimanches, aux heures indiquées ci-dessus.

Le secrétaire, Ernest VERNIER.

Sommaire du journal radical *Le Mécontent*, paru aujourd'hui : Gambetta sur le chemin de Damas. — Bilan lyonnais de 1882. — La République de saint Anne. M. Aynard renvoyé au noviciat. — La fontaine de la place des Jacobins. — Pronostics de l'astrologue Pointon. — Le Lion amoureux à Belleville. — Le *Figaro*, journal officiel, etc., etc.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., 27, rue Ferrandière, Lyon. — Analyses d'urine.

Les Toux, Rhumes, Bronchites sont infatigablement guéris par le Sirop pectoral souverain de la Grande Pharmacie des Brotteaux, avenue de Saxe, 82, chez M. Bouquet, rue Quatre-Chapeaux ; Décorps, 63, rue Bourbon.

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 8 Janvier 1882

Citoyens électeurs du Sud-Ouest, Je viens protester contre la candidature de Monsieur J.-M. Boudarel. Je lui ai fait trois ou quatre chargements étant ouvrier veloutier ; chose qu'il faut bien faire attention, j'étais payé *facon d'ouvrier* ; quand c'est venu à régler, le sieur Boudarel voulait me faire payer la canetteuse, ce qui est contraire au règlement qui régit les veloutiers ; je refusai, Monsieur Boudarel m'appela au Conseil des Prud'hommes.

La première fois je gagnais le procès, la deuxième fois je fus condamné.

Je laisse juge les travailleurs du canton Sud-Ouest, surtout mes collègues les veloutiers.

Voilà l'homme qui se présente à vos suffrages, pour soutenir les intérêts des veloutiers.

A vous de faire justice. Jean LYONNET. Place de la Charité, 3.

Aux citoyens membres du comité radical socialiste du canton sud-ouest.

Permettez à un électeur du canton nord-ouest de vous présenter ses réflexions sur la candidature du citoyen Jean-Marie Boudarel.

darel, au siège de conseiller général, laissé vacant par suite de la mort du citoyen Pierre Boudarel.

Jean-Marie Boudarel, fut au 6 janvier 1878, président du comité radical des quatre cantons réunis qui soutient la lutte contre le comité opportuniste, qui avait pour titre à cette époque, Union républicaine. Le comité dont Jean-Marie Boudarel était président combattait alors contre les Tardy, les Charles Gros, les Fayet, les Blanc, les Baralon, les Voytier, les Vagelli, etc., etc., enfin contre la ligne fine opportuniste, et aujourd'hui, cet homme qui combattait contre ces gens-là, vient d'accepter leur appel.

Comment, M. J.-M. Boudarel, qui a vu de près les agissements des opportunistes lors des élections de son défunt frère, Pierre Boudarel, contre l'opportuniste docteur Fayet, au mois d'avril 1879 au conseil général ; qui sait toutes les calomnies qui ont été lancées contre lui et dont un jury d'honneur, composé des citoyens Mayre, notaire, Chavanne, député ; Audiffert, député ; Level, député ; Avril, conseiller général et maire de Montbrison ; Montegny, avocat et Paillard, avocat, n'a pas eu de peine à condamner ; accepterait l'appui de ces gens-là, qui, non content d'avilir une personne, ne craignent pas d'attaquer l'honneur d'une famille ; et ce serait le frère de cette personne, membre de cette famille qui pactiserait avec ces gens-là. Non ! non ! il n'y a que l'ambition qui puisse faire oublier de pareils faits.

Il faut avoir le cœur bien dur ou ne pas en avoir du tout pour agir de la sorte.

Braves travailleurs, vous ne vous laissez pas prendre devant une pareille action, et vous ne remplacerez pas le conseiller général que vous avez eu la douleur de perdre il y a environ deux mois : ennemi juré des opportunistes, qui a eu à subir leur rage, et dont ils ont essayé de ternir l'honneur de leur sale bave par un homme qui accepte l'appui de pareils gens, alors que sa conscience le lui défend, devant la mémoire de son pauvre et regretté frère Pierre Boudarel.

Pour quant à moi, je ne regrette qu'une seule chose, c'est d'avoir donné ma voix au citoyen J.-M. Boudarel, pour aller défendre au conseil d'arrondissement les intérêts du canton Nord-Ouest.

Ouvriers, vous voterez tous pour les vrais principes démocratiques ; c'est-à-dire pour le candidat du comité radical socialiste.

Bessier, mineur, rue St-Paul, 10, électeur du canton Nord-Ouest.

P.-S. Au moment de vous envoyer la présente, je lis dans le *Republican de la Loire* un chaleureux appel aux électeurs en faveur du citoyen J.-M. Boudarel, qui y a deux ou trois ans, vendait à vil prix ses actions dudit journal ; ne voulant pas soutenir de ses deniers une feuille qui lui était en horreur.

Ne trouvez-vous pas étrange l'accouplement des noms Duxici et Charbonne comme membres du comité ? L'un ancien candidat radical aux élections municipales et l'autre membre du comité démocratique autrement dit opportuniste.

Je laisse à vous le soin de vous faire une opinion sur cette façon d'agir, mais quand à moi le dégoût me monte au cœur et m'empêche de continuer.

Salut et fraternité.

RÉUNION DU CIRQUE

Le comité radical socialiste a élaboré un programme accepté par le candidat Taravellier à qui diverses questions sont posées et auxquelles il répond fort bien ; puis l'assemblée lève la séance en déclarant que de main tous les vrais républicains, voteront pour le citoyen Régis Taravellier.

DÉPARTEMENTS

ISÈRE

CLASSE 1881

M. le maire de Grenoble informe ses administrés que les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe 1881 seront publiés et affichés sous le passage de l'Hôtel-de-Ville, les dimanches 8 et 15 janvier 1882, à 40 heures du matin.

Les personnes qui auraient à réclamer, soit contre des inscriptions, soit contre des omissions, devront faire leur déclaration à la mairie (2^e division) sans aucun retard.

RILLET D'ALLER ET RETOUR

La direction des chemins de fer P.-L.-M. informe la préfecture de l'Isère que la pétition des conseillers municipaux de la Blachère et de Saint-Marie-du-Mont pour avoir des billets d'aller et retour à prix réduit entre Chambéry et le Cheylas, a été prise en considération.

Il sera possible de donner satisfaction, lorsque la Compagnie renouvellera le tarif spécial des billets d'aller et retour.

Les trains de la ligne de Gap sont arrivés hier en gare de Grenoble, avec un retard de trois heures.

Une tourmente de neige qui s'est produite entre Saint-Maurice et Luz-la-Croix-Haute, a été la cause de ces retards.

Vienne. — On procédera aux opérations du tirage au sort dans notre ville, pour le canton nord, le vendredi 27 février ; pour le canton sud, le jeudi 28 février.

THÉÂTRE Le spectacle d'aujourd'hui dimanche se compose de la *Voluse d'Enfants*, drame à grand spectacle, et de *L'Homme n'est pas parfait*, vaudeville.

Nous espérons pour M. Colomb une salle comble.

Couron. — Un arrêté du conseil de préfecture de l'Isère ayant annulé, le 17 janvier 1881, l'élection de M. Jean Freyne comme conseiller municipal de Carenc, et proclamé élu à sa place M. Etienne Commarat fils, une décision du Conseil d'Etat vient de déclarer valable l'élection de M. Freyne.

M. Jean Freyne étant un républicain dévoué et convaincu, nous enregistrons ce résultat avec satisfaction.

BOURSE DE PARIS

Du 7 janvier 1882

3 0/0 Franc.	84 70	Union gén.	3090
3 0/0 Amort.	84 80	Crédit de Fr.	890
3 0/0 Id. n.	85 25	Foncière lyon.	575
5 0/0 Franc.	114 87	Banque otto.	905
5 0/0 Italien.	88 25	Banq. autric.	1195
3 0/0 Esp. ex.	...	Banq. hongr.	710
3 0/0 Turc.	...	Autrichien.	700
6 0/0 Egypt.	...	Lombard.	323
B. de France	5395	Saragosse.	565
Crédit foncier	1770	Nord d'Esp.	730
Crédit mobil.	740	Suez.	3450
Crédit lyonn.	890	Paris-Lyon.	1840
Mobilier esp.	910	Consolidés.	400 5/16

BOURSE DE LYON

Du 7 janvier 1882

3 0/0 Franc.	...	Vil. Paris 75	...
3 0/0 Amort.	...	Foncière lyo.	...
3 0/0 Id. n.	...	Vil. Paris 69	...
5 0/0 Franc.	...	Vil. Paris 75	...
5 0/0 Italien.	...	Rhône-et-L.	545
3 0/0 Turc.	...	Croix-Rous.	...
6 0/0 Egypt.	...	Domb. S.-E.	370
Banquierfran.	...	Gaz de Lyon	1450
Crédit lyonn.	890	Gaz S.-et-L.	...
Union génér.	...	F. Terrenoir	465
B Lyon-Loire	850	L'Homme	705
Mobilier esp.	...	Le Creusot	1535
Banque otto.	896 25	Acier. Marin.	6420
Pays autrich.	1478 75	Mines Loire.	220
P.-L.-M.	1835	Montrambert	880
Chemins aut.	690	St-Etienne.	24
Lombard	314 37	Rive-de-Gier	69
Saragosse	...	Roche-Firm.	1410
Nord - d'Esp.	...	Cie Abattoirs	...

Echos de la Bourse de Lyon

Lyon, 6 janvier 1882.
Les cours du boulevard ont fortement réagi en hausse, aussi la bourse de Lyon est-elle aujourd'hui bien meilleure. Il faut observer cependant beaucoup de réserve, la difficulté de la liquidation indique que le marché est encore très chagriné. C'est une situation pleine de périls.

La Banque ottomane s'est vivement relevée au-dessus de 900. La spéculation poursuit une campagne de hausse sur cette valeur; si aucun incident fâcheux ne se produit, elle la poussera loin, car le titre est excellent. L'Union générale se maintient de 3000 à 3050; on prévoit aussi de très grands cours là-dessus, avant la fin du mois. Landerbank plus ferme à 4193, il est question de la concession d'un chemin de fer en Autriche.

L'administration de la Banque Lyon-Loire a fait publier dans divers journaux une note sur sa situation réelle et sur la Banque de Trieste. Il en résulte un peu plus de fermeté qu'hier. Les cours ont variés de 900 à 860. Lyonnais lourd à 839. Alpine en progrès à 300. Stéphanie à 603 et 610.

Rentes, 84 20 et 114 60. Italien, ex-coupon, 88 20. Turc, 14 45. Suez 3450.
La Banque générale de Lyon clôture la souscription aux actions nouvelles mardi 10 janvier. La plupart des actionnaires ont déjà souscrit.

MALADIES DES FEMMES

Les dérèglements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **CEINTURE FUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

AUX DEUX PASSAGES

Grands Magasins de Nouveautés

AGENDA-BUVARD pour 1882

Recueil illustré contenant de nombreux renseignements, recettes utiles, menus, anecdotes, etc., mais précieux surtout pour l'inscription des dépenses et notes journalières.

Valeur: 1 fr. 50. — PRIX: 45 CENTIMES

UN PRÉCIEUX CONSEIL A SUIVRE

En faisant le résumé des derniers bulletins médicaux de notre ville, nous avons observé que la plupart des maladies qui y règnent dans ce moment sont causées par des fièvres diverses affectant la périodicité et justifiant l'emploi du **QUINQUINA**. Malheureusement ce médicament précieux entre tous, provoque à l'état isolé ou en combinaison avec du fer, inévitablement des crampes d'estomac, des éblouissements et des bourdonnements d'oreille quand il n'est accompagné pas des gastrites accompagnées de constipations savincibles. C'est pourquoi nous ne saurions trop louer **M. Léon Bertrand**, pharmacien, rue Confort, 12, d'avoir trouvé le moyen d'éviter des dangers qui faisaient de l'usage de la substance appelée à juste titre l'écorce des écorces un nouveau supplice de Tantale. Aussi le vin qui porte son nom a-t-il reçu du corps médical tout entier l'accueil le plus sympathique, et nous faisons-nous un plaisir de le

recommander aux personnes débilisées par une cause quelconque, dans ce moment surtout, où les constituants sont presque pour tout le monde d'une absolue nécessité.

Le **Vin Bertrand** se trouve chez tous les pharmaciens.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital: 200 Millions

Reserves: 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS honnête

en ce moment

5 % aux bons à échéance, à 2 ans.

4 % id. id. 18 mois

3 % id. id. 1 an

2 1/2 % id. id. 6 mois

2 % id. id. 3 mois

1 % à l'argent remboursable à VUE

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIERE

Du **BARRY**, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancoles, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toutes irritations et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiennes ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès: 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castiglione, le duc de Plaisance, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancoles; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — **LEON PUYCEL**, instituteur à Bynançes (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 99.025. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'insupportables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. Bonnaire, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnétique de santé. — J.-G. de MONTAIGNY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 72 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits antidiabétiques de Revalescière en boîtes de 1/2, 1 et 2 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Evitez toute substitution frauduleuse.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente:

31 — rue Franklin — 31

LYON

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Mémoires, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros le compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GORDON, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 12.500.000 DE FR.

MM. les actionnaires du *Crédit Provincial* sont convoqués en assemblée générale pour le jeudi 12 janvier 1882, au siège social à Paris, 7, rue Drouot, à quatre heures de relevée.

Ordre du jour:

1. Constitution et approbation de la déclaration de souscription des 50.000 Actions nouvelles, et constatation du versement de moitié.

2. Déclaration de constitution de la Société au capital de 37 millions 500.000 fr.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

En vertu de l'article 31 des statuts, les actionnaires, statuant, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants, ont le droit de modifier les statuts.

Les propositions de modifications de statuts doivent être déposées au siège social, au moins quinze jours avant l'assemblée.

En conséquence MM. les actionnaires sont invités à déposer leurs titres dans les caisses de la Société, au siège social, à Paris, 7, rue Drouot, avant le 10 janvier 1882.

Le Président du Conseil d'Administration, M. L. Fournier.

Le Secrétaire, M. J. Fournier.

Le Trésorier, M. J. Fournier.

Le Rapporteur, M. J. Fournier.

Le Commissaire, M. J. Fournier.

Le Vérificateur, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Vérificateur adjoint, M. J. Fournier.

Le Secrétaire adjoint, M. J. Fournier.

Le Trésorier adjoint, M. J. Fournier.

Le Rapporteur adjoint, M. J. Fournier.

Le Commissaire adjoint, M. J. Fournier.

GUÉRISON RADICALE et en

peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES GUYOT. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION GUYOT hygiénique, préservatrice et infallible dans les cas anciens. S'adresser, à LYON, à la pharmacie de Ph. GUYOT, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharmacie DIDIER, rue de la République, 5.

ON DEMANDE à louer appar-

tement de 4 à 5 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

PILULES DE VANILLE

purgatives, dépuratives, antihémorrhagiques, antidiabétiques, antispasmodiques, purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix: 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Bertranda, cours Lafayette, 115, Lyon.

A CÉDER

PATISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2367.

INJECTION BARRAJA

vraie infallible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon.

AVIS L'ELIXIR BARBERON

remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie Auguste, 8, rue Thomas-Saint-Louis, Lyon.

M^{re} HERMANN

Académie par les cartes, r. Vauban, 61

LEÇONS

d'italien, d'allemand et d'espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Alger. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande

UN JEUNE HOMME

demande un emploi, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

GUÉRISON

RAPIDE SANS MERCURE

des

MALADIES SECRÈTES

et des affections de la peau par le ROB SAVARESI

S'adresser à la pharmacie rue de la République, 19, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

PASTILLES INDIENNES

du Docteur Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-ÉTIENNE, rue Bugeaud, 21, LYON.

Pharmacie MODERNE, à SAINT-ÉTIENNE. — Pharmacie CHATROUSE, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER

Cote libre et indépendante

leurs non cotées) parait le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, Rue Cuvier — LYON

(PRÈS DU COURS MORAND)

GRANDE PHARMACIE DES BROTEAUX

Préparation spéciale et en grand de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, etc.

Très bon vin de quina à 2 fr. le litre.

Vin de quina au malaga, supérieur, 3 fr. le litre.

Vin de quina au malaga, extra, 4 fr. 50 c. le litre.

Ce vin se vend aussi par demi-litre et au verre.

Sirop d'écorce d'orange amère, 3 fr. 20 le litre et 1 fr. 75 le 1/2 litre.

Sirop de gentiane, 3 fr. 20 le litre et 1 fr. 75 le 1/2 litre.

Sirop de salsepareille composé du codex, 5 fr. lit., 2 fr. 75 le 1/2 l.

Sirop de mou-de-veau, 3 fr. 20 le litre et 1 fr. 75 le 1/2 litre.

Sirop de Chicorée composé, 4 fr. 25 le litre et 2 fr. 25 le 1/2 litre.

Sirop de bourgeon de sapin, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.

Sirop de baume de Tolu, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.

Ces sirops se vendent aussi par togettes et demi-togettes.

EXÉCUTION TRÈS SÉVÈRE DES ORDONNANCES DE MM. LES MÉDECINS A DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS

Remise de 10, 15 et 20 pour cent sur les spécialités

Un Prix-Courant, accompagné d'un Petit Manuel ou Guide d'hygiène, est offert gratuitement à toute personne qui en fait la demande, même sans acheter.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PEILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.

Rue Cuvier, 15, Lyon

CORRESPONDANCES

AGENCE DE PUBLICITÉ V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE

6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE

Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues

exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste —

Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies

Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole — Journal de Médecine

vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la

Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné.

Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Allevard: Gazette d'Allevard.

Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire

Tournus: Journal de Tournus.

Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux: Journal.

Nantua: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

</